



Resiliation d'assurance à mon insu

Par **esther79**, le **05/02/2008** à **17:14**

Bonjour,
suite à un accident survenu aujourd'hui et un appel à l'assistance j'ai appris que mon assurance scooter était resilier depuis nov.07.
j'ai souscrit cette assurance en sept.07 et regler en totalité pour une année.
Il semble qu'elle est été résiliée suite au non envoi d'un relevé de situation.
hors je n'ai reçu aucun courrier me reclamant ce document,
aucune notification de résiliation,
et aucune restitution de la portion de la prime payée pour le temps où l'assurance ne court plus.

je souhaiterais savoir quels recours juridiques employer afin que l'assurance prenne en charge l'accident qui a eu lieu aujourd'hui.

Merci par avance.